

Mairie de Montfuron

Place de la Mairie - 04110 Montfuron
04.92.76.41.65/ mairiemontfuron@wanadoo.fr

Convocation du 25 mai 2022

Chères collègues et chers collègues,

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'un conseil municipal aura lieu à la Mairie le :

31 mai 2022 à 18 heures

et vous prie de bien vouloir assister à cette séance.

N°	OBJET	RAPPORTEUR
	ORDRE DU JOUR pour décisions	
1	Argumentations positives de l'implantation du Parc agri photovoltaïque	Gérard GUILLOT
2	Financement des investissements pour un prêt de 60 000€ sollicité auprès du Crédit Agricole	Pierre FISCHER
3	Dons des jeux et objets divers donnés à l'école par l'Association « les lys des champs » ou des parents de l'école	Martine GINESTE
4	Restauration d'un court de tennis, équipement volley-basket, grillage et plan de financement	Sophie BARTHELEMY

	ORDRE DU JOUR pour informations et échanges	
1	Santé de Jean-Pierre SAUMNIER	Pierre FISCHER
2	Relations DLVA ; commune de Manosque	Pierre FISCHER
3	Gestion du tri des déchets / Questionnaire	Pierre FISCHER
4	Plan d'Economie de 10 milliards	Pierre FISCHER
5	Ecole (planétarium, ordinateur portable)	Pierre FISCHER
6	Arbre tombé à Valmiane	Pierre FISCHER
7	Logement des conteurs le 18/07/2022	Pierre FISCHER



Département des Alpes de Haute Provence

COMMUNE DE MONTFURON

Séance du 31 mai 2022 à 18 h 00

Convocation du 25 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux et le trente-et-un mai à 18h.

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre FISCHER.

Étaient présents :

Monsieur Pierre FISCHER, Madame Martine GINESTE, Monsieur Franck SAUVECANNE, Madame Alexandra CABIRAN, Monsieur Sylvain D'APUZZO, Monsieur Théodore YABI, Madame Sophie BARTHELEMY

Absents et excusés :

Monsieur Gérard GUILLOT
Monsieur Jean-Pierre SAUNIER
Mademoiselle Céline MUCCI HUSS
Madame Manon BEAUVOIS

Elus représentés :

Madame Alexandra CABIRAN a été élue secrétaire de séance

OBJET : Argumentations positives de l'implantation du Parc Agri-Photovoltaïque

Monsieur FISCHER Pierre, le Maire, rappelle qu'il convient d'apporter des argumentations favorables pour le projet de l'implantation du Parc Agri-Photovoltaïque dans le cadre de la présentation et du débat au guichet unique du 14 juin 2022.

Les argumentations sont les suivantes :

1. Participation de la commune à la mise en œuvre de la transition énergétique et plus généralement à la lutte contre le changement climatique en mettant en œuvre un projet permettant de produire une énergie propre (commune à énergie positive).
Projet en adéquation avec les objectifs de la communauté Agglomération DLVA en matière de développement solaire ;
2. Assurer un revenu durable venant abonder le budget communal (location du foncier)
3. Travail ayant permis de définir un projet exemplaire (pas de défrichage, adaptation du projet permettant de limiter très largement l'impact paysager, maintien de la fonction agricole au travers d'une activité de pacage ovin (zone clôturée évitant le saccage des sangliers, protection vis-à-vis du loup) ;

4. Habitants de la commune favorables au projet (réunion publique en mairie réalisée au mois de février 2022, projet d'avenir pouvant servir d'appui pédagogique pour les écoles de MONTFURON et de DLVA.
5. Respect des enjeux environnementaux (sélection d'une zone de moindre impact à l'échelle de la commune, évitement de tous les enjeux environnementaux forts sur la zone du projet, mise en défend de la zone humide, projet élaboré en concertation avec notamment les services de l'ONF)

En conclusion, ce projet s'inscrit dans la politique générale et prioritaire du changement climatique et de l'Etat.

A l'unanimité des présents, cette délibération a été approuvée.

OBJET : Financement des Investissements pour un prêt de 60 000 € sollicité auprès du Crédit Agricole

Monsieur le Maire explique que cette délibération n'a plus lieu d'être.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'annuler cette délibération

OBJET : Don de jeux et objets divers donnés à l'école par l'Association "Les Lys des Champs" ou des parents de l'école

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'Association « Les Lys des Champs » a fait don à l'école des jeux pour enfants suivants :

- une trottinette pat patrouille jaune et bleue de la marque SMOBY
- un tricycle bleu en métal avec pédales sur la roue avant sans marque apparente
- un tricycle rouge en métal avec pédales sur la roue avant sans marque apparente
- un tricycle double orange en métal homologué crèche et école de la marque CATRIKE
- un tricycle bleu en métal avec pédales sur le châssis de la marque WESCO
- un PEDALGO rouge qui est constitué de quatre roues en plastique et de deux axes en métal courbés reliant chaque paire de roues

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2242-1, « le conseil municipal statue sur l'acceptation des dons et legs faits à la commune » ;

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents décide de :

- Accepter le don des jeux pour enfants de façon à être en accord avec les assurances
- Procéder à la l'élaboration à un contrat d'assurance

OBJET : Restaurant d'un court de tennis, équipement volley-basket, grillage et plan de financement

1^{ère} partie : présentation du projet :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune est porteuse de deux projets dans le cadre du FODAC (Fonds Départemental d'Aide aux Communes) et FRAT (Fonds Régional d'Aménagement du Territoire) pour l'année 2022 :

- Restauration d'un court de tennis
- Acquisition d'un défibrillateur

Rappel : Il donne lecture des devis qu'il a en sa possession.

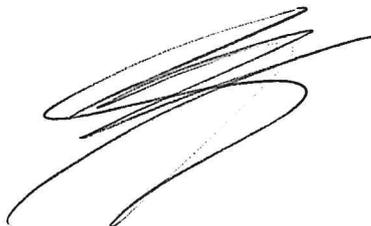
2^e partie : plan de financement prévisionnel :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Restauration court de tennis, différents équipements sportifs (basket, volley)	16 480.00	FODAC Départ. (50%) FRAT TOTAL	9 100.00€ 4 917.00€ 14 017.00€
Acquisition d'un défibrillateur, d'une armoire murale et accessoires	1 660.00	Reste à la charge de la commune	4 123.00€
TOTAL	18 140.00	TOTAL	18 140.00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents décide de :

- Approuver le plan de financement prévisionnel sachant que les subventions ont été accordées.
- Dit que les crédits seront inscrits au budget principal d'investissements.

Monsieur Pierre FISCHER,

A stylized, cursive handwritten signature consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Madame Martine GINESTE,

A cursive handwritten signature with a prominent loop at the beginning and a long horizontal stroke at the end.

Monsieur Franck SAUVECANNE,

A cursive handwritten signature with a large loop at the top and a long horizontal stroke at the bottom.

Madame Alexandra CABIRAN,

Monsieur Sylvain D'APUZZO,

A cursive handwritten signature with a large loop at the beginning and a long horizontal stroke at the end.

Monsieur Théodore YABI,

A cursive handwritten signature with a large loop at the beginning and a long horizontal stroke at the end.

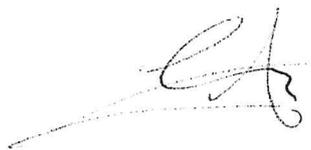
Madame Sophie BARTHELEMY

A cursive handwritten signature with a large loop at the beginning and a long horizontal stroke at the end.

PROCURATION

Je soussigné(e).....Iucci Céline.....
élu(e) à la Mairie de Montfuron, donne procuration à ..Sylvain D'Apruzzo..
pour la séance du conseil municipal du ..31 mai.....2022.

Fait à Montfuron, le ..30 mai..... 2022

A handwritten signature in black ink, appearing to be the signature of Sylvain D'Apruzzo, written over a dotted line.



MAIRIE DE MONTFURON
Place de la Mairie
04110 MONTFURON



Le 27 Mai 2022

PROCURATION

Je soussigné, Madame BEAUVOIS Manon, conseillère municipale à la mairie de Montfuron, donne procuration à Madame GINESTE Martine, 1^o adjointe pour les conseils municipaux qui auront lieu pendant mon absence entre le 30 mai 2022 et le 30 juin 2022.

Fait à Montfuron, pour valoir ce que de droit.

BEAUVOIS Manon

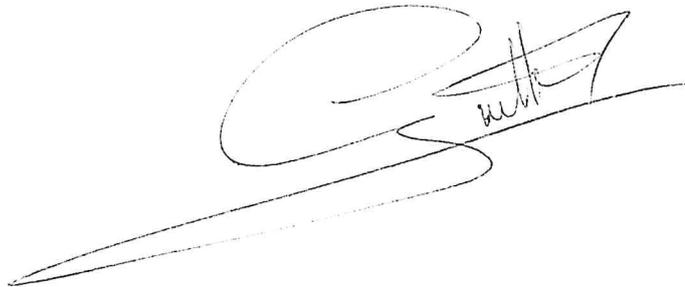
Téléphone : 04 92 76 41 65 - Télécopie : 04 92 76 63 30

E-mail : mairiemontfuron@wanadoo.fr

PROCURATION

Je soussigné *Gerard Gouillot*,
élu à la Mairie de Montfuron, donne procuration à Monsieur Pierre FISCHER,
Maire de Montfuron pour la séance du conseil municipal du 31 mai 2022.

Fait à Montfuron, le 20 mai 2022

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gerard Gouillot', written over a horizontal line. The signature is stylized with a large loop at the beginning and a long, sweeping tail.

